

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-107 à 26-110	27	06	06	33
Pour la délibération n°26-111	26	05	06	31
De la délibération n°26-112 à 26-123	27	06	06	33
De la délibération n°26-123 à n°26-124	25	05	09	30
De la délibération n°126 à 127	27	06	06	33

Secrétaire : Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD **Maire**, Mmes Anne TERLEZ, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mmes Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Mme Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Thierry BEAUCOUSIN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD

ABSENTS : M. Thierry BEAUCOUSIN pour les délibérations n°26-123 et 26 -124 (en raison du retrait de son mandataire)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : n° 26-116 - Actualisation des règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale municipales de la Ville de Louviers

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le
Par affichage, le

11 JUIN 2026
11 JUIN 2026

Fait à Louviers, le 08 juin 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
02/242703755-20260605-26-116B-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

N°26-116

**ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS DE
FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES COLLECTIVES ET
DE LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALES DE LA
VILLE DE LOUVIERS**

RAPPORT

Mme Marie-Dominique PERCHET rapporte que les règlements de fonctionnement des crèches de la Ville de Louviers ont fait l'objet d'une actualisation par délibération n° 24-145 du 9 décembre 2024 pour la crèche des Capucines et par délibération n° 25-069 du 19 mai 2025 pour les autres structures.

En lien avec la Caisse d'allocations familiales de l'Eure, il est proposé de procéder à une nouvelle actualisation des règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale, afin de mieux valoriser l'offre de services proposée aux familles et d'adapter les documents aux modalités actuelles d'accueil.

Les ajustements proposés portent principalement sur :

- la mention explicite de l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les règlements des crèches Les Capucines, des Acacias et Les Explorateurs ;
- la suppression de la référence à l'accueil en demi-journée, afin de ne conserver que l'amplitude horaire d'ouverture des structures, fixée de 7h30 à 18h30 ;
- la suppression de la limitation du contrat horaire à 12 heures par semaine pour les familles résidant hors de Louviers ;
- la diminution de la majoration appliquée aux familles résidant hors Louviers, ramenée de 70 % à 25 % compte tenu de la compensation apportée par la Prestation de service unique versée par la CAF ;
- la précision du nombre de mois retenus pour la mensualisation, soit 11 mois ;
- l'ajout d'une mention précisant que la Caisse d'allocations familiales de l'Eure soutient financièrement le fonctionnement des crèches.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation des règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale, tels qu'annexés à la présente délibération, pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026.

DECISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260605-26-116B-DE
Date de télétransmission : 18/06/2026
Date de réception préfecture : 18/06/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R.2324-29 et R.2324-30 relatifs au projet d'établissement et au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu la délibération n° 24-145 du Conseil municipal en date du 9 décembre 2024 portant actualisation du règlement de fonctionnement de la crèche des Capucines, et la délibération n° 25-069 en date du 19 mai 2025 portant actualisation des règlements de fonctionnement des autres structures petite enfance,

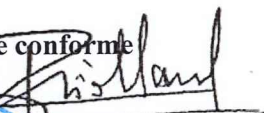
Vu les projets de règlements de fonctionnement actualisés annexés à la présente délibération,

Considérant la nécessité d'actualiser les règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale afin de mieux valoriser l'offre de services aux familles et d'adapter les documents aux modalités actuelles d'accueil,

APPROUVE l'actualisation des règlements de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale, tels qu'annexés à la présente délibération ;

DIT que ces règlements entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire, 

François-Xavier PRIOLLAUD